



## Rupture contrat officier commissionné

Par **rémi256**, le **11/03/2018** à **19:51**

Bonjour,

Je suis sous contrat avec la Gendarmerie (poste d'officier commissionné).

Je souhaiterais savoir quels sont les moyens éventuels de rompre le contrat (démissionner si vous préférez).

Il y a t il des conditions particulières ?

Le décret 2008-959 sur les officiers commissionnés n'est pas clair à ce sujet.

Merci beaucoup,

Cordialement,  
Rémi

Par **AdrienneSuzanne**, le **11/04/2018** à **14:11**

Bonjour rémi256,

Suite à votre question du 11/03/2018...

avez-vous pu (ou savez-vous comment) résilier votre contrat d'OCTA ? Pouvez-vous me donner quelques indications sur la procédure à suivre ?

Le sujet m'intéresse.

Merci

Cordialement,

AdrienneSuzanne

Par **rémi256**, le **11/04/2018** à **18:55**

Bonjour,  
Personnellement, j'ai fini par prendre contact directement avec les RH. Pour les officiers commissionnés, un délai minimum de préavis de 3 mois est à respecter. Pour les OCTA, je ne sais pas...

Par **AdrienneSuzanne**, le **11/04/2018** à **20:36**

Merci Rémi256 !  
Cordialement,  
AdrienneSuzanne